

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2024 – 2025
à remettre EN MAIRIE impérativement pour le 31 Juillet 2024

Nous vous rappelons qu'un dossier d'inscription doit être fait chaque année.

RESTAURANT SCOLAIRE

RESPONSABLES
LEGAUX

PARENT 1

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

 Domicile :

 Travail :

 Portable :

Adresse mail :

PARENT 2

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

 Domicile :

 Travail :

 Portable :

N° C.A.F. ou M.S.A. QF :

Merci de joindre un justificatif CAF ou MSA.

La tarification sociale sera appliquée dès réception du justificatif, aucune régularisation ne pourra être faite sur les mois précédents. En cas d'absence de justificatif, le tarif maximal sera appliqué. Une mise à jour est effectuée au 1^{er} janvier de chaque année.

1^{er} ENFANT

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Ecole :

Classe :

Observations des parents :

.....(A REMPLIR UNIQUEMENT
SUR PRÉSENTATION D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ).

RESTAURATION SCOLAIRE

Prévisions des présences au restaurant scolaire

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Cocher les jours de présence si ces jours sont réguliers.



Au cas où votre enfant ne mangerait pas régulièrement à la cantine, vous voudrez bien nous indiquer sa présence au fur et à mesure au minimum une semaine à l'avance.

Rappel des tarifs 2023/2024

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Restaurant scolaire	Tarif repas : 1 ^{er} enfant	Tarif repas : 2 ^{ème} enfant	Tarif repas : 3 ^{ème} enfant
ENFANTS REGULIERS (2 jours ou plus par semaine)			
Quotient Familial 1 : 0 – 700	0,90€	0,90€	0,90€
Quotient familial 2 : 701 – 900	1,00€	1,00€	1,00€
Quotient familial 3 : 901 et plus	3,60€	3,50€	3,40€
ENFANTS OCCASIONNELS			
	3,90€	3,80€	3,70€
PLAN ALIMENTAIRE INDIVIDUEL			
	2,05€		

Les tarifs 2024/2025 vous seront transmis au cours des prochains mois.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement manuel destiné à la gestion du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire. Les destinataires des données sont le secrétariat de mairie et le personnel du périscolaire.

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Mairie, 1 place de la Mairie, 85300 Le Perrier.

REGLEMENT DES FACTURES

(à compléter obligatoirement)

Nom de la personne à facturer

Adresse :

.....

Vous pouvez régler vos factures soit :

Nous vous remercions de bien vouloir privilégier le règlement par prélèvement automatique.

Par Payfip <https://www.payfip.gouv.fr>

Par prélèvement automatique (mandat de prélèvement joint à nous retourner accompagné d'un RIB au format IBAN) *

* Si vous avez déjà choisi le règlement par prélèvement automatique l'année dernière, souhaitez-vous continuer ?

Oui (en cas de changement de compte bancaire, merci de remplir un nouveau mandat de prélèvement à nous retourner avec le nouveau RIB)

Non

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

.....

Représentant légal de l'enfant

NOM et PRENOM du (ou des) enfant(s) :

.....

...

Autorise l'agent territorial en charge du service à faire le nécessaire en cas d'accident le(s) concernant.

A le

Signature du représentant légal :

DOCUMENTS A FOURNIR

Afin de valider l'inscription scolaire de votre enfant merci de nous retourner ces pièces dument remplies et signées :

- Fiche d'inscriptions 2024/2025
- L'autorisation de prise de vue et de diffusion de l'image d'un mineur
- Mandat de prélèvement SEPA
- Attestation d'assurance extrascolaire
- Fiche Sanitaire (Uniquement pour le périscolaire de l'école publique LE MARAIS)


LE PERRIER

**AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE D'UN MINEUR
(à faire remplir et signer par les parents ou responsables légaux)**

Nous soussignés :

Nom, Prénom :

Demeurant :

Adresse @mail :

Agissant en qualité de représentants légaux de :

Accordons à La Mairie De Le Perrier, d'effectuer, dans le cadre de la vie scolaire durant l'année scolaire 2024/2025 des prises de vue photographiques sur lesquels notre enfant pourrait apparaître.

Nous accordons à La Mairie De Le Perrier l'autorisation de diffuser les images captées, fixées et enregistrées sur un réseau filaire ou sans fils, de quelque nature que ce soit (Internet, réseau, local). Nous accordons cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie pour l'année scolaire 2024/2025.

Nous n'autorisons pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation. Nous n'autorisons pas La Mairie De Le Perrier à céder les clichés représentant notre enfant à un tiers. Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait àLe

Signature des représentants légaux

Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »